

Baptême de l'air Collision avec une barrière puis des arbres lors de l'atterrissage

Aéronef Ballon Chaize CS3000	Immatriculation F-GXEB	Exploitant Privé
Date et heure¹ Vendredi 7 janvier 2011 à 10 h 39	Lieu Lachamp (48)	Conséquences 2 passagers légèrement blessés, enveloppe fortement endommagée

Dans le cadre d'une manifestation aérienne, le pilote effectue un baptême de l'air au profit de quatre passagers. Il décolle d'une plateforme privée située au sud-ouest de Mende et se dirige vers le nord de la ville.

Après une heure de vol, le pilote atterrit dans une prairie. Le ballon touche le sol dans le premier tiers de la surface puis heurte une barrière. Il termine son atterrissage dans les sapins.

Les conditions météorologiques estimées sur le site de l'accident indiquent un ciel nuageux à différentes hauteurs (SCT localement BKN entre 150 et 400 mètres, entre 600 et 1 100 mètres et au dessus de 2 300 mètres), une visibilité comprise entre 5 et 7 km avec possibilité de pluies éparses ou de bruine, un vent au sol du sud, sud-est pour 6 à 13 kt avec des rafales entre 19 et 25 kt. La turbulence est modérée au dessous de 2 400 mètres.

Le pilote explique que le matin de l'accident il a contacté un prévisionniste de Météo France afin d'obtenir des informations météorologiques. Il a constaté une couche nuageuse relativement basse. Vers 9 heures il a procédé au lancement d'un ballon à hélium afin de mesurer le vent. Il a relevé un vent d'une force de 3 à 4 kt soufflant vers le Nord.

Le TAF de l'aérodrome de Nîmes indique un vent du 140° pour 15 kt avec rafales à 25 kt pour la période 0706/0806, celui du Puy en Velay indique un vent du 160° pour 20kt avec rafales à 35 kt pour la période 0709/0712.

Le pilote ajoute que la longueur de la parcelle qu'il avait choisie pour l'atterrissage était insuffisante compte tenu des rafales de vent. Il totalise environ 200 heures de vol depuis l'obtention de sa licence en 2003.

Le pilote a subi un accident en ballon 2 ans auparavant. Lors d'un vol touristique avec passager réalisé dans des conditions météorologiques dégradées (fortes rafales de vent), le ballon avait heurté un sapin et une ligne électrique lors de l'atterrissage.

Conclusions

L'accident est dû à une prise en compte insuffisante des conditions météorologiques inadéquates pour la réalisation d'un vol en ballon libre.

¹ Heure locale.